



Amni

Debo

Nati

stie

ns et

onal



<sup>57</sup>L<sub>6</sub>  
7678.



# L'AMNISTIE

POUR

# LES INSURGÉS ARABES

—  
Référence faite à la salle Ragache

PAR

Olivier PAIN

—  
PARIS

IMPRIMERIE F. DEBONS ET C<sup>ie</sup>.

16, RUE DU CROISSANT, 16

—  
1880

L57  
L46  
7678

57  
L57  
L46  
7678

RECEIVED  
MAY 20 1880  
OLIVIER PAIN

L'AMNISTIE

LES ASSURÉS ANCIENS

Conférence faite à la salle...



CHIFFRE PAIX

PARIS

IMPRIMERIE A. DEBON ET...

10 rue de...

1870

# L'AMNISTIE

POUR

## LES INSURGÉS ARABES

### Conférence faite à la salle Ragache

Le 29 août 1880, a eu lieu, salle Ragache, sous la présidence du rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, une conférence organisée au profit des amnistiés.

Vers une heure, la grande salle de la rue Lecourbe était littéralement bondée; on peut évaluer à 1.500 personnes le nombre de citoyens et de citoyennes qui avait répondu à l'appel du comité organisateur.

A une heure et demie, le citoyen Rochefort arrive et prend place au fauteuil aux cris répétés de: Vive Rochefort! Vive la République. Nos amis Olivier Pain, Alphonse Humbert, Casimir Bouis et Cournet l'accompagnent.

Lorsque les acclamations et les applaudissements sont calmés, Rochefort se lève et prononce l'allocution suivante :

« Citoyennes et citoyens,

« Cette conférence a été organisée au profit des amnistiés, non-seulement de ceux qui sont revenus, mais encore de ceux qui sont là-bas.

« Je prendrai donc la liberté de vous proposer une présidence d'honneur partagée entre mon ami Trinquet et mon amie Louise Michel : Trinquet, avec qui je me suis trouvé en prison à Sainte-Pélagie, sous l'Empire, et avec qui j'ai été envoyé en Nouvelle-Calédonie par cette République qui n'a gardé de l'Empire que les pires lois de répression (Bravos prolongés); Louise Michel, avec qui j'ai fait la traversée de France en Calédonie, dans l'entrepont d'un navire de guerre; Louise Michel, qui sous les latitudes glacées, au delà du cap de Bonne-Espérance, se promenait, pieds nus, sur le pont du navire, parce qu'elle avait donné ses chaussures à une de ses co-déportées; Louise Michel, qui, me montrant la pauvre robe d'indienne que le gouvernement lui avait allouée pour faire la traversée, disait en riant : Voici la corbeille de noces de M. MacMahon.

« Je mets donc aux voix la présidence d'honneur. »

Trinquet et Louise Michel sont proclamés présidents d'honneur au milieu des applaudissements et des acclamations.

Le citoyen Rochefort donne ensuite la parole à notre collaborateur Olivier Pain. Notre ami a traité à fond un sujet qu'il avait déjà abordé superficiellement dans les colonnes du journal : « L'amnistie pour les Arabes insurgés de 1871 et 1879. »

Voici le texte de sa remarquable et éloquente plaidoirie en faveur de ces malheureux Algériens, qui, moins heureux que les Français, leurs co-déportés, sont encore sous les verrous :

Citoyens,

Il y a un an environ, je venais dans cette salle, à cette même tribune, plaider la cause de l'amnistie et défendre nos amis vaincus et proscrits.

Après le vote du 11 juillet 1880, après la double décision de l'Assemblée et du Sénat, après l'acceptation de l'amnistie plénière en un mot, je ne croyais pas avoir, à si courte date, à revenir sur un pareil sujet.

Mais c'est précisément parce que les vaillants électeurs de Javel, en élisant un homme de cœur et de convictions profondes, Alphonse Humbert, retour du bagne, ont, les premiers dans Paris, arboré le drapeau de cette revendication saine et juste ; c'est, dis-je, pour ce motif, tout à leur honneur, que j'ai tenu à venir ici, de nouveau, devant eux, reprendre la campagne un instant interrompue.

L'amnistie n'est donc pas pleine et entière? me demandera-t-on.

La loi gracieuse d'abord et amnistiant ensuite tous les individus ayant participé à des insurrections jusqu'à la date du 9 juillet — c'est le texte même de la loi — n'a donc pas été appliquée; les hommes ayant participé à ces insurrections n'ont donc pas tous recouvré leur liberté? Il existe donc dans les geôles de France, dans les gourgis corses, dans les silos néo-calédoniens, des parias qu'une main impitoyable détient au mépris de toute légalité?

Cela ne se peut!

Cela ne devrait pas se pouvoir, en effet, mais, citoyens, cela est.

Ces hommes, ce sont les insurgés arabes.

Au commencement de 1872, à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, les détenus communalistes, au nombre desquels se trouvait l'éminent écrivain qui préside cette réunion, voyaient arriver un jour, les menottes aux mains, enchaînés trois par trois, soixante-dix prisonniers algériens.

Qu'avaient fait ces infortunés?

Avant d'entrer dans l'exposé rapide des insurrections nombreuses dont l'Algérie fut malheureusement le théâtre, permettez-moi de vous déclarer de la façon la plus formelle et dès le début que, quels que soient les noms de ceux qui se trouvent mêlés à ce récit, je n'entends ici faire le procès à au-

cun — pour l'instant du moins, — et c'est uniquement, mais fermement aussi, l'affranchissement des détenus arabes que j'entends revendiquer.

Et comment pourrait-il en être autrement ? Lorsque nous allons faire l'historique de faits douloureux qui étonnent l'esprit et qui font se serrer le cœur, est-ce aux dignes colons d'Alger, d'Oran, de Constantine, que nous voulons jeter le blâme ?

Est-ce à des républicains sincères, qui, sous l'Empire, ont affirmé hautement les principes démocratiques ; qui maintes fois ont acclamé la République, alors que cette acclamation constituait un crime ; est-ce à des citoyens si énergiques, si convaincus, que nous commettrions la faute de lancer de cette tribune des reproches immérités ?

Non, citoyens, ce rôle, nous le répudions.

Mais noblesse de sentiments oblige.

C'est parce que les républicains algériens nous ont bien souvent montré — à nous autres jeunes — le chemin difficile du devoir, que nous venons à notre tour crier à ces chers devanciers :

Vos leçons ont profité. Nous avons suivi le sentier frayé par vous. Nous avons élargi la route. Nous, habitants de la métropole, éloignés du champ des luttes, des représailles, des intérêts, nous sommes à même, étrangers à telles ou telles trames, de les juger, sinon mieux, du moins plus impartialement que vous.

Marchons de pair dans la large route, débarrassée désormais des obstacles. Marchons dans la voie du progrès, de la justice et de l'humanité. (Applaudissements.)

Avec preuves à l'appui, le conférencier démontre le fait bien curieux que voici :

Celui qui provoqua les premiers troubles d'Algérie, — inconsciemment, cependant, l'orateur le reconnaît, — c'est M. Léon Gambetta.

A la fin de décembre 1870, en effet, M. Gambetta, ministre de la guerre à Tours, adressait au général Lallemand, commandant les forces de terre et de mer en Afrique, l'ordre de mobiliser les spahis et de les embarquer aussitôt à destination de Marseille.

Comment un ordre pareil avait-il pu être donné ? Le ministre de la guerre était entouré d'officiers d'Afrique qui tous savaient, à n'en pas douter, ce qu'une décision de cette nature pouvait faire surgir de difficultés.

En effet, les spahis mariés ne doivent jamais, sous aucun prétexte, être arrachés à leur pays.

Les détails navrants de l'inconcevable faute commise sont consignés tout au long dans l'enquête sur le gouvernement du 4 septembre où se trouve une lettre adressée à M. Gambetta par M. du Bouzet, ancien

préfet d'Oran, commissaire extraordinaire, homme intègre, savant et républicain modéré, dont les assertions ne sauraient être mises en doute.

Voici cette lettre :

« Ordre a été donné à mon insu, au général Lallemand, de mobiliser les spahis et de les expédier en France. Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que les spahis ne sont pas des soldats réguliers, mais une sorte de garde nationale ou de gendarmerie indigène. Ils vivent en smala, avec leurs familles, du produit de leur solde et des revenus de terres qu'on leur prête et qu'ils font cultiver au cinquième par des métayers appelés Khammès. Il est bien entendu, bien convenu, que leur service est essentiellement sédentaire, et que, s'ils ont à marcher, ce ne doit être que pour faire expédition en Algérie, et le moins loin, le moins longtemps possible. Dans ces conditions, ils vont de bon cœur et rendent des services. Pour la mobilisation, on avait créé dans chaque régiment un escadron de célibataires.

« L'ordre donné par le ministre de la guerre a été une violation de ce contrat tacite et traditionnel. Il a donc excité un grand mécontentement.

« Comment les faits se sont-ils passés à Aïn-Gueitar ? je l'ignore actuellement. Je

sais seulement avec détail ce qui a eu lieu dans la smala de Moudjbeur entre Médéah et Boghar.

« Les spahis s'étaient mis en marche, quoique à contre-cœur; mais ils étaient attendus sur la route par leurs femmes, leurs enfants, les parents de leurs femmes et les leurs, rassemblés sous prétexte ou dans le but réel de faire des adieux. Ils s'arrêtèrent et bientôt un maréchal-des-logis — un Français — qui commandait fut blessé mortellement d'un coup de fusil. Alors ils se dispersèrent et retournèrent sur leurs pas. Les spahis prétendent que le coup de fusil a été tiré non par eux, mais par les Arabes. »

Voilà les faits dans toute leur scrupuleuse exactitude, citoyens.

Le 28 janvier 1874, Souk-Ahras, attaqué par les insurgés, résistait, et les spahis d'Aïn-Guettar, repoussés, décimés, cherchaient refuge en Tunisie, chassés de leur pays, séparés de leurs femmes, privés de leurs enfants, frustrés de leurs biens, pour avoir voulu s'opposer à un ordre inique, pour avoir voulu, *unquibus et rostro*, défendre leurs droits!

L'orateur aborde ensuite la question des services rendus par les Arabes durant la guerre franco-prussienne. Il montre les indigènes calmes durant l'heure critique où la

France lance ses dernières forces contre l'Allemagne envahissante, et c'est au milieu de l'attention universelle qu'il fait ce superbe tableau des batailles de Wœrth et de Wissembourg :

Souvenez-vous, citoyens, de cette lutte épique, éclair luisant dans des temps bien sombres.

Dans la journée du 3 août, le général Douay avait été averti par les gens de la localité que de fortes masses ennemies s'approchaient. Il en informa le général Ducrot et le maréchal de Mac-Mahon qui lui répondirent de résister autant que possible. En conséquence, Douay s'occupa, dès le matin du 4, de s'installer solidement sur les collines du Geisberg. Le 78<sup>e</sup> de ligne fut envoyé en exploration à gauche et en arrière sur les hauteurs du Pigeonnier, de Climbach et de Pfaffenschluck pour y couper des chemins, a-t-on dit, et pour se relier à la 1<sup>re</sup> division en avant de Wœrth.

Un bataillon du 1<sup>er</sup> tirailleurs algériens et deux escadrons du 11<sup>e</sup> chasseurs furent lancés en reconnaissance au delà de la Lauter, sous les ordres du colonel Dastugues.

La pluie avait cessé, dit le colonel Leconte, mais le ciel était couvert, la brume montait du fond de la vallée, et parfois un rayon de soleil venait éclairer le clocher et les toits aigus de Wissembourg. La ville était entourée par les eaux de

la Lauter, qui formaient ainsi un grand nombre d'îles verdoyantes, couvertes d'arbres fruitiers et bordées de haies vives. Non loin de là, on apercevait un moulin et une ligne d'anciens ouvrages défendant le passage de la Lauter : c'étaient les fameuses lignes de Wissembourg, célèbres par la défense de Hoche, en 1793.

Quelques habitants des environs, quelques dames mêmes de la ville, venaient dans les lignes, causant avec les officiers, et annonçant que, peu de jours auparavant, des uhlans étaient entrés dans Wissembourg pour s'en éloigner bientôt, que l'ennemi devait être dans la forêt de Mundat, mais assez loin, et qu'on n'en avait pas de nouvelles, qu'il ne devait pas être prêt et que notre marche allait le surprendre. La ville, la vallée, la campagne, tout le pays, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, paraissait calme et on n'y apercevait aucune vedette ennemie.

Vers sept heures et demie du matin, la reconnaissance du colonel Dastugues rentra sans rien signaler de nouveau.

Sur ce rapport, les troupes s'occupèrent paisiblement de leur ordinaire du matin.

A peine commençaient-elles, que l'ennemi fut signalé sur les hauteurs de la rive gauche. Une canonnade épouvantable couvrit d'obus les positions avancées de la division et la ville.

Surpris dans sa position par l'armée du

prince royal, forte de 180,000 hommes, le général Douay, avec ses 9,000 hommes, n'hésite pas et livre combat. Les soldats culbutent les marmites, courent aux armes. Avec un élan admirable, ils se ruent sur les Allemands. La lutte commence effrénée, un contre cinq.

Les régiments algériens montent à l'assaut des hauteurs ; le 1<sup>er</sup> turcos, sous les ordres de l'adjudant-major Bertrand, fait des prodiges ; un autre bataillon algérien, commandant Lammerz, couvre la ville pendant la défaite. Les cadavres jonchent le sol de toutes parts. Les indigènes vaincus, blessés, ne lâchent pas pied. Ecrasés par la mitraille, désarmés, ils combattent encore. C'est avec les dents qu'ils déchirent maintenant l'ennemi qui les cloue, à coups de baïonnette, sur le sol.

L'héroïsme des Arabes tués, blessés ou faits prisonniers, en ces journées de Wissembourg et de Wœrth, sauva d'un désastre d'une et boucherie sans précédents le gros de notre armée française !

Après avoir décrit la grande insurrection de 1871 ; après avoir fait l'historique des menées de l'Administration militaire, à la veille d'être anéantie par l'établissement du gouvernement civil en Algérie ; après avoir présenté la réconciliation des chefs Mokrani et Abdes-Selem en hostilité jusqu'alors, et celle des chefs Ben-Ali-Chérif et Cheikh-Haddad, en querelle précédemment, Olivier

Pain montre clairement l'organisation des forces insurgées. L'autorité militaire essaie ainsi de détruire le jeu de bascule des inimitiés entretenues et permettant de contenir les Arabes dans le devoir, à cette époque.

La conspiration des bureaux arabes est manifeste. Plus les forces indigènes s'accroissent, plus, par contre, le général Lallemand diminue les siennes, et ce militaire apparaît bientôt, refusant, au moment le plus périlleux, un subside de 6,000 soldats qu'on veut lui expédier de France.

Le dernier coup porté, et qui met finalement le feu aux poudres, est placé en saillie de cette saisissante façon :

Le 14 janvier, M. Crémieux adressait une proclamation au peuple arabe. Un capitaine la communiqua aussitôt à Mokrani. Celui-ci renvoya la proclamation avec ces mots :

— Je n'obéirai jamais à un juif.

On comptait sur ce résultat. On avait exploité, en cette circonstance décisive, la haine que les musulmans professent pour les sectateurs de Moïse.

Ce dernier trait, cette dernière faute, partait encore de l'administration de Tours.

Nous n'entrons pas dans le détail de la guerre et de la répression.

Il y eut une hécatombe effroyable.

Trente-cinq millions de francs de contribution, la confiscation des terres payèrent l'impôt du sang, le *dia*.

Dans une attaque désespérée contre un campement, l'agha Mokrani se fit tuer bravement.

M. Albert Grévy, lors du procès des grands chefs, en plaidant pour Bou-Mezrag, frère du Bach-agma, tué, prononça ces paroles inouïes, allusion à la parenté de Mokrani qui se vantait de descendre des ducs français de Montmorency :

— Il est mort en digne rejeton de cette famille.

Quant à Ben-Ali-Chétrif, il fut gracié peu de temps après sa condamnation.

Eh bien, citoyens, je m'adresse à vous en toute assurance et je vous pose cette question :

Des deux instigateurs apparents de cette insurrection, l'un est mort, l'autre est libre :

Par quelle entorse faite à la justice dé-tient-on encore aujourd'hui les comparses, soit en Nouvelle-Calédonie, soit dans les forteresses de Calvi ?

Je devrais ajouter, et j'ajoute :

Pourquoi les officiers français, les principaux, les vrais, les conscients, les seuls coupables, n'ont-ils jamais été inquiétés, et ont-ils joui — abus révoltant — d'une complète impunité ?

Le régime civil triomphait. L'âge d'or, pour notre colonie, devait dater de ce

triomphe. Or, comment se fait-il que, l'année dernière cependant, une nouvelle levée de boucliers ait eu lieu ?

Vous vous en rendrez compte facilement en passant sommairement en revue les bienfaits du régime civil jusqu'à ce jour.

Il y a aujourd'hui, en Algérie, 2,500,000 Arabes et 184,000 Français. Les Arabes n'ont, pour ainsi dire, aucun droit au vote de la répartition des impôts énormes qu'ils payent.

Pour la nomination des conseillers municipaux, 28,000 électeurs indigènes seulement sont appelés à y prendre part. Et le chiffre des conseillers élus par les indigènes peut être fourni par cette proportion :

Alors que 1,000 indigènes nomment trois conseillers, je suppose :

150 Européens en élisent 8.

Et, dans tous les cas, d'ailleurs, les représentants municipaux indigènes ne peuvent arriver à former la moitié du conseil municipal.

De participation à l'élection des députés, aucune trace.

En outre, les Arabes ne jouissent pas du titre de citoyens. C'est même l'argument qu'une partie de la presse parisienne avait naguère essayé de mettre en avant, pour expliquer le refus explicable de l'amnistie à leur égard. Mais il a fallu abandonner bien vite ce terrain détestable de discussion.

L'amnistie votée par la Chambre ne s'est-elle pas appliquée aux étrangers faisant partie de la Commune? Je ne citerai que deux exemples :

Nos vaillants amis Léo Frankel et Cipriani.

En présence de semblables théories, citoyens, j'en arrive vraiment à douter qu'on tienne à écarter désormais de l'Algérie tout prétexte, toute cause de conflit.

Que signifie cette thèse étrange, — ébauche de loi agraire vraiment sinistre — émise dans une assemblée algérienne par un moderne successeur des Gracques, le conseiller général M. Panier :

« Il est inutile, disait M. Panier, d'acheter des terres aux indigènes. Messieurs les Arabes ont si bien la révolte dans leur sang, qu'ils se chargent de nous fournir eux-mêmes, par leur sauvage mépris des traités et leurs barbares agressions, de continuelles occasions de séquestrer de nouvelles terres. »

*(Séance du 19 juin, conseil général d'Alger.)*

J'en arrive encore à regretter, citoyens, que le projet formé par Henri Rochefort, à la citadelle de Ré, n'ait pas, pour un nombre notable de ceux qui gémissent au-



jourd'hui dans les geôles, résolu, la question de liberté.

Ici, le conférencier donne, aux applaudissements de l'auditoire, lecture du récit de la tentative d'évasion d'Henri Rochefort à Saint-Martin-de-Ré tentative avortée malheureusement, et dont, en cas de réussite, à la dernière heure, Henri Rochefort voulait faire bénéficier les Arabes.

Un jour que, dans la retraite de Saint-Martin-de-Ré, Rochefort lisait un livre sur le siège soutenu par le château-fort contre les troupes du cardinal de Richelieu, l'ex-membre du gouvernement s'intéressa tout particulièrement à une description très-détaillée, très-bien faite, des casemates et casernes transformées en prison dans les circonstances présentes. Un plan joint à l'édition relatait l'existence de souterrains aboutissant dans les fossés extérieurs du fort, en rase campagne, et tout, jusqu'aux portes par lesquelles les assiégés sortaient impromptu la nuit et se ruaient sur les assiégeants, était indiqué dans l'ouvrage avec une précision merveilleuse. Rochefort, à force de tâtonnements topographiques, finit par s'y retrouver et arriva à la découverte d'une porte énorme fermée par un verrou grossier, porte et fermetures étaient cachées sous un récrépît de plâtre facile à abattre en quelques minutes. Selon des déductions bien tirées, la porte

devait ouvrir une galerie conduisant à la rase campagne dont il est parlé dans le livre, c'est-à-dire que la fuite était possible par cette issue.

Rochefort fit part de sa découverte à deux ouvriers, et le fils aîné de Rochefort, qui venait chaque après-midi visiter son père, fut chargé d'apporter le fer d'une pioche, utile pour les travaux évasifs.

C'est avec cet outil, pour lequel les détenus fabriquèrent un manche en bois avec une des planches d'un lit de camp que ceux-ci se mirent à l'œuvre.

La porte livra passage une nuit aux deux infatigables travailleurs. Ils entrèrent alors dans une galerie longue et obscure où, au fur et à mesure qu'ils s'avancèrent, ils eurent de l'eau jusqu'à la ceinture. Eclairés par une petite lampe, leurs investigations les conduisirent à une ancienne poterne murée. Ils attaquèrent résolument l'ouvrage et au bout de trois journées d'efforts, une étroite trouée laissa pointer un rayon de lumière et un air frais fouetta leur visage. Ils étaient parvenus au mur extérieur.

Par malheur, une indiscretion de l'un d'eux instruisit toute une chambrée de la tentative. Ce fut un émoi sans précédent. La chance de recouvrer la liberté fit perdre la tête au plus grand nombre. Comme il advient en d'aussi graves occasions, on se pressa à la hesogne, et l'acharnement qu'on mit à la réalisation du projet en compromit

sans retour la réussite. Sous l'action fiévreuse des tâcherons, de larges moellons de pierre s'échappant roulèrent dans les fossés, éveillant l'attention des sentinelles. Il fut impossible de risquer plus avant l'aventure. On dut réintégrer en masse la prison, et le lendemain, l'affaire éventée ne permettait plus la moindre espérance.

Quant à l'insurrection de l'Aurès, en 1879, deux versions se sont produites : l'une en rejette la responsabilité sur le fanatisme et l'ignorance des indigènes; la seconde en donne pour raison les exactions commises par des chefs, qui d'ailleurs ont été les premières victimes du mouvement.

Dans les deux cas, c'est à nous, Français, qu'en incombe la bien triste culpabilité.

L'ignorance perpétuée est notre crime. Et si l'*ultima ratio* laissée aux indigènes, pour secouer le joug des chefs nommés par nous, est la révolte, pourquoi ces chefs les leur avons-nous imposés ?

La conquête n'est justifiable — a-t-on écrit avec raison — que lorsqu'elle tourne à l'avantage du peuple conquis aussi bien qu'au profit du peuple conquérant.

Pour nous, le calme ne renaîtra d'une manière définitive en Algérie, que quand la représentation de la colonie tiendra son mandat de la population entière; et non, comme elle l'obtient aujourd'hui, de 180,000

privilégiés à l'exclusion de plus de 2,500,000 parias.

Robespierre a jeté ce cri :

« Périissent les colonies plutôt qu'un principe ! »

Nous voulons que les principes démocratiques égalitaires vivent; nous ne voulons pas que l'Algérie périsse.

C'est pour la rendre heureuse et prospère que nous réclamons énergiquement l'amnistie pour les malheureux détenus de Calédonie, d'Afrique et de Calvi.

Après ce chaleureux discours écouté avec une attention soutenue, et terminé au milieu des bravos et des vivats, le citoyen Rochefort donne la parole à notre ami Humbert, l'élu du quartier de Javel.

Après avoir constaté l'excellence du choix du 14 juillet 1789, comme date de fête nationale, il retrace, dans le langage fin et littéraire qui lui est habituel, l'histoire du 4 août 1789.

Ce beau discours, prononcé d'une voix vibrante, est accueilli par des applaudissements répétés; il termine la réunion et le président déclare la séance levée.

On se sépare aux cris de: Vive Rochefort! Vive la République! Une grande foule attendait à la porte le rédacteur en chef de l'*Intransigeant* qui a eu toutes les peines du monde à se dérober à une ovation enthousiaste.



privilegiés à l'exclusion de la...  
Hospitales a jels ce est :  
se Pénitent les...  
principales...  
Nous voulons que les...  
certaines...  
l'année pour les...  
Calédonie d'Altiphe et de Calvi.

Après ce discours...  
une attention...  
des braves...  
donne la parole...  
du quartier de Javel.

Après avoir...  
du 11 juillet 1789...  
mais il...  
naitre qui fut...  
1789.

Ce beau discours...  
bravo, est...  
ments répétés...  
président...  
On se...  
Vive la République!  
dait à la porte...  
étaient...  
se dérober à une...







**B**

